

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 16 décembre 2019

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2019-298

Objet de la délibération : Délibération portant arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte suite à l'avis des communes membres et avant transmission au Préfet du Var

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2019.

Présents : BREMOND Didier, MORIN Jean-Pierre, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BLEINC Gérard, DEBRAY Romain, GUIOL André, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, LAVIGOGNE Denis, LOPEZ Pierrette, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GENRE Patrick, AUDIBERT Eric, D'ANDREA Jeanine, GAUTIER Pierre, GROS Michel, BŒUF Mireille, LATZ Michaël, LOUDES Serge, PAUL Jacques, RASTELLO Gilles, VALLOT Philippe, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, BOUYGUES Christian, DECANIS Alain, FULACHIER Aurélie, GARELLO Vessélina, GIUSTI Annie, LAMIA Anne-Marie, LANFRANCHI Christine, LAUMAILLER Jean-Luc, MARTIN Laurent, MONTIER Henri-Alain, REYNAUD Anne, SALOMON Nathalie, SIMONETTI Pascal, WUST Jocelyne

Absents excusés :

- **dont suppléés :** RIOLI Christian par CHAFFAUT Dina, VAILLOT Bernard par PREVE Eliane
- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à REYNAUD Anne, FREYNET Jacques donne procuration à MARTIN Laurent, PALUSSIÈRE Christophe donne procuration à RASTELLO Gilles, EINAUDI Nadine donne procuration à GENRE Patrick, LANFRANCHI Horace donne procuration à LANFRANCHI Christine, NEDJAR Laurent donne procuration à GIUSTI Annie

Absents : PONS Josette, BOULANGER Véronique, COEFFIC Yvon, HUMBERT Roger

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie SALOMON

Monsieur Jean-Pierre VERAN expose :

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi « ALUR » ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté ;

VU le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, arrêté par délibération n° 2019-201 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'après arrêt du PLH par le Conseil Communautaire du 30 septembre 2019, le projet a été transmis, pour avis, aux 28 communes membres de la Communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que chaque Conseil Municipal était appelé à délibérer et à formuler un avis, dans un délai réglementaire de deux mois. Sans réponse dans ce délai, l'avis était réputé favorable ;

CONSIDERANT l'avis favorable des Conseils municipaux des Communes suivantes :

- Le Val, par délibération n° 2019-077 du 21 octobre 2019,
- Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, par délibération n° 155/2019 du 8 novembre 2019,
- Carcès, par délibération n° 2019/074 du 12 novembre 2019,
- Pourrières, par délibération n° 2019/091 du 12 novembre 2019,
- Méounes-lès-Montrieux, par délibération du 19 novembre 2019,
- Garéoult, par délibération du 26 novembre 2019,
- Tourves, par délibération du 3 décembre 2019,
- Montfort-sur-Argens, par délibération du 5 décembre 2019,
- Ollières, par délibération du 13 décembre 2019 ;

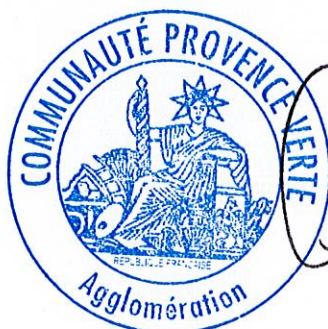
CONSIDERANT que les communes de Brignoles, Bras, Camps-la-Source, la Celle, Châteauvert, Cotignac, Correns, Entrecasteaux, Forcalqueiret, Mazaugues, Nans-les-pins, Néoules, Plan-d'Aups, Pourcieux, Rocbaron, La Roquebrussanne, Rougiers, Saint-Anastasie-sur-Issole, Vins-sur-Carami n'ont pas délibéré et que leur avis est réputé favorable ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 2 décembre 2019 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, établi pour une durée de 6 ans (2020-2025),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à le transmettre à Monsieur le Préfet du Var qui le soumettra, dans un délai de deux mois, pour avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à prendre en compte les éventuelles observations du CRHH et présenter le nouveau projet du Programme Local de l'Habitat devant le conseil communautaire pour adoption définitive,**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.



Fait et délibéré à Brignoles, le 16 décembre 2019

Le Président,

Didier BREMOND